

Plan d'accessibilité de KingSett Capital

Date de publication : 13 juin 2017

Introduction

Le présent plan d'accessibilité décrit les politiques et les actions que KingSett Capital Inc. (« KingSett ») a mis en place pour prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées, et pour satisfaire aux exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Déclaration d'engagement

KingSett s'engage à maintenir des lieux de travail caractérisés par le professionnalisme et le respect de la dignité de tous. Chaque employé est tenu de respecter la diversité des autres employés, des investisseurs, des tiers et des autres parties prenantes avec lesquels il interagit. Nous nous engageons à répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées en temps voulu, et nous le ferons en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité en vertu de la LAPHO. KingSett a intégré l'accessibilité dans les politiques existantes et dans les nouvelles politiques et les révisera sur une base continue.

Information d'urgence accessible

KingSett fournira aux employés handicapés des informations personnalisées sur les interventions en cas d'urgence si nécessaire. La société s'engage également à fournir à ses clients et aux parties prenantes des informations d'urgence accessibles au public s'il y a lieu et sur demande.

Formation

KingSett a offert une formation à tous les employés de l'Ontario sur les lois et les exigences en matière d'accessibilité. Dès que possible, les employés nouvellement embauchés recevront la formation nécessaire pour se conformer à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle mise en place en vertu de la LAPHO.

La société tiendra des registres de toutes les formations, y compris les dates auxquelles la formation a été dispensée et les personnes qui l'ont reçue.

Soutien pour les personnes handicapées

KingSett reconnaît les principes d'indépendance, de dignité, d'intégration et de qualité des occasions, ainsi que l'importance de communiquer ouvertement et de répondre aux besoins des clients handicapés afin de leur fournir un excellent service. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer l'accessibilité et offrir des mesures d'accommodement de manière à tenir compte du

handicap de la personne et de ses besoins en matière d'accessibilité. La société pourrait par exemple :

- adapter les appareils et accessoires fonctionnels qui aident une personne à accomplir ses tâches quotidiennes;
- accueillir les animaux d'assistance dans ses locaux qui sont ouverts au public et à d'autres tiers dans la mesure où la loi le permet;
- accueillir les personnes de soutien qui accompagnent une personne handicapée.

Information et communications

KingSett s'engage à répondre aux besoins en matière de communication des personnes handicapées. Nous consulterons les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication.

KingSett veillera au respect des critères stipulés dans le niveau AA des Règles pour l'accessibilité aux contenus Web 2.0 (WCAG 2.0 AA) d'ici le 1^{er} janvier 2020.

KingSett continuera à veiller à ce que les processus de retour d'information soient accessibles aux personnes handicapées, notamment en fournissant des formats et des supports de communication accessibles, sur demande.

Emploi

KingSett s'engage à maintenir un environnement de travail caractérisé par le professionnalisme et le respect de la dignité de ses employés, où tous les individus ont une chance égale de réaliser leur potentiel sans discrimination, harcèlement ni violence.

KingSett a mis en place des politiques et des processus pour :

- offrir une formation aux personnes qui participent aux processus d'embauche sur les exigences de la LAPHO et les exigences liées au handicap dans le cadre du processus de recrutement;
- aviser les employés et le public que KingSett prendra, sur demande, des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées pendant le processus de recrutement et d'évaluation;
- informer les candidats retenus des politiques de KingSett en matière d'adaptation pour les personnes handicapées au moment de leur faire l'offre, et ultérieurement si des changements sont apportés aux politiques de la société en matière d'adaptation des emplois pour tenir compte des besoins en matière d'accessibilité d'un employé en raison d'un handicap;
- déterminer, en consultation avec l'employé, les mesures d'adaptation appropriées qui tiennent compte des besoins en matière d'accessibilité associés à un handicap;
- mettre des formats et des supports de communication accessibles à la disposition des employés qui en font la demande et avec l'aide de ces derniers;

- élaborer et mettre en place un processus d'élaboration de plans d'adaptation individuels et de politiques de retour au travail pour les employés qui ont été absents en raison d'un handicap;
- veiller à ce que les besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés soient pris en compte lors de la gestion de la performance et du développement de carrière;
- prévenir et éliminer les autres obstacles à l'accessibilité relevés, s'il y a lieu.

Lieux publics

KingSett se conformera aux normes d'accessibilité pour l'aménagement des espaces publics lors de la construction ou de modifications importantes d'éléments liés aux services tels que les comptoirs de service et les salles d'attente.

Interruption de service

En cas d'interruption de service, nous informerons le public et ferons part des autres possibilités offertes, le cas échéant. S'il y a lieu, un avis sera affiché sur notre porte d'entrée, sur notre site Web ou un message sera enregistré sur notre ligne téléphonique principale.

Révision du plan

Le présent plan sera revu et mis à jour au besoin tous les cinq ans.

Questions et commentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'accessibilité ou pour demander un autre format de ce document ou de notre politique relative à la LAPHO, veuillez communiquer avec nous :

KingSett Capital
Aux soins de : Secrétariat général,
Centre Toronto-Dominion, Tour de la Banque TD Bank
66, rue Wellington West, C.P. 163
bureau 4400, Toronto (Ontario) M5K 1H6
Tél. : 416.687.6700
Télec. : 416.687.6701